

Demande déposée le 30/01/2023 et complétée le 07/04/2023

N° DP 072 253 23 Z0004

Par :	Monsieur FAVIER DU NOYER Régis
Demeurant à :	Manoir de la Beuneche 72210 ROEZE SUR SARTHE
Sur un terrain sis à :	Manoir de la Beuneche 72210 ROEZE SUR SARTHE
Cadastré :	253 D 501
Nature des Travaux :	Travaux de menuiseries

*Affiché le 17/04/2023*

Destination : Habitation

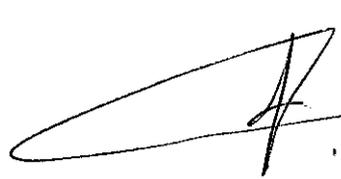
**Le Maire de la Commune de Roëzé-sur-Sarthe,**

Vu la déclaration préalable présentée le 30/01/2023 par Monsieur FAVIER DU NOYER Régis,  
Vu le Code de l'Urbanisme, notamment ses articles L 421-1 et suivants,  
Vu le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 30/01/2019,  
Vu l'accord de l'Architecte des Bâtiments de France en date du 17/02/2023,  
Vu les pièces complémentaires reçues le 07/04/2023,

**ARRETE**

**ARTICLE UNIQUE :** Les travaux décrits dans la demande susvisée **PEUVENT ÊTRE ENTREPRIS.**

Roëzé-sur-Sarthe, le 14 avril 2023



**Le Maire, Mme Catherine TAUREAU**

Date d'affichage du dépôt : 03/02/2023  
Transmis à la Préfecture le : 14/04/2023  
Notifié au pétitionnaire le : 14/04/2023

**OBSERVATION :**

La mise en œuvre des travaux devra strictement se conformer au projet autorisé par le présent arrêté. Toute modification souhaitée, avant le début des travaux ou en cours de chantier, devra faire l'objet d'une nouvelle demande préalable.

*La présente décision est transmise au représentant de l'Etat dans les conditions prévues à l'article L.2131-2 du code général des collectivités territoriales.*